

I. ENVIRONNEMENT

Rappel :

Diagnostic de performance énergétique (DPE) :

La production du DPE devient exigible **à compter du 30 juin 2007** pour chaque demande de permis de construire pour des bâtiments neufs/

Textes réglementaires :

✚ Contrôle périodique des installations consommant de l'énergie thermique

Arrêté du 8 juin 2007 portant agrément d'organismes de contrôle technique pour les contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVE0757098A>

✚ Permis de construire et autorisations d'urbanisme

De nouveaux modèles de formulaires, de bordereaux de dépôt des pièces jointes et de récépissés sont accessibles sur le site internet du ministère chargé de l'urbanisme.

Arrêté du 6 juin 2007 relatif au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0755832A>

A lire / A voir :

✚ REACH : le site d'information ouvert :

Le service d'assistance réglementaire français qui vise à aider les entreprises à se mettre en conformité avec le règlement Reach (1) est accessible via internet, à l'adresse www.reach-info.fr. S'y trouvent des informations sur le champ d'application du texte communautaire, les procédures de pré-enregistrement et d'enregistrement, ainsi qu'un glossaire qui définit les termes les plus importants comme «scénario d'exposition» ou «utilisateur en aval». Le site géré par le Bureau d'évaluation des risques des produits et des agents chimiques (BERPC) comprend également une foire aux questions et des liens vers d'autres pages web. En revanche, le help desk français ne met pas encore de numéro de téléphone à disposition des industriels français.

Des sites communautaires sont également consultables depuis le 1er juin, date d'entrée en vigueur du règlement. Le site www.iuclid.eu vient d'ouvrir. Acronyme d'International uniform chemical information database, Iuclid est l'outil informatique de Reach. C'est l'interface qui permettra aux entreprises de satisfaire à leurs obligations (enregistrement, notification de classification, etc.). Si le logiciel en lui-même ne fonctionne pas encore, des manuels téléchargeables permettent aux industriels de se familiariser avec lui.

Enfin, le site de l'Agence européenne, appelée Echa, mérite également une visite: http://ec.europa.eu/echa/home_en.html. On y trouve une partie du Reach implementation project (Rip) sur la phase d'enregistrement. A noter que l'ensemble du Rip 3.1 sur l'enregistrement est disponible sur le site du Bureau européen des substances chimiques: <http://ecb.jrc.it/>

✚ Conférence Service de Santé au Travail du 14 juin 2007 :

Le diaporama projeté lors de la conférence du 14 juin 2007 sur le Service de Santé au Travail est téléchargeable sur le site :

www.sstnfc.org

Substances dangereuses pour l'eau :

Dans le cadre du RSDE, Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau, l'INERIS a élaboré des fiches technico-économiques sur les substances dangereuses. L'objectif de ces fiches est d'évaluer les enjeux économiques posés en France par la réduction ou la suppression des émissions dans l'eau, et par la substitution de certaines substances chimiques dangereuses. Elles visent à :

- dresser un bilan des différentes origines de la présence dans les eaux de ces substances ;
- évaluer l'importance économique de ces sources de rejets ;
- déterminer quels sont les moyens de réduction de ces rejets (substitution des substances, traitement des rejets des installations industrielles, etc.) ;
- évaluer les coûts de ces moyens de réduction des rejets.

http://rsde.ineris.fr/fiches_technico_eco1.php

Prix entreprises et environnement et trophée des technologies économes et propres :

Les **Prix Entreprises et Environnement** organisés par le Ministère de l'écologie, en partenariat avec OREE et le Crédit Coopératif récompensent des entreprises qui ont engagé des démarches exemplaires en vue de maîtriser et de réduire les impacts de leurs activités et/ou de leurs produits et services sur l'environnement.

Ouverture des candidatures : 4 juin 2007

Date limite de remise des dossiers de candidature des entreprises : 20 juillet 2007 à 16 H 00

Remise des prix : dans le cadre du Salon Pollutec du 27 au 30 novembre 2007

En savoir plus : <http://www.ecologie.gouv.fr/Inscription-aux-Prix-Entreprises,8354.html>

Les entreprises qui ont mis en place des technologies innovantes et intéressantes du point de vue de la protection de l'environnement et/ou de la maîtrise de l'énergie peuvent se porter candidates au **Trophée des Technologies Économes et Propres** organisé par l'ADEME et Industries et Technologies. Voir les informations à l'adresse suivante : <http://www.ademe-tep.com/>

II. SECURITE

Rappel

Substances et préparations dangereuses :

Entrée en vigueur le 24 août 2007 des dispositions de l'arrêté du 15 mars 2007 relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses

Textes réglementaires :

Amiante :

Arrêté du 11 juin 2007 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2006 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures de la concentration en poussières d'amiante des immeubles bâtis

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SJSP0756345A>

A lire / A voir / A visiter :

Principaux textes officiels en HS parus en avril et mai 2007

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique2f/$File/Visu.html)

Vers un nouvel étiquetage des produits chimiques dangereux

Un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Système général harmonisé (SGH), a été élaboré au niveau international. Sa mise en application en Europe est attendue pour 2008, via un nouveau règlement qui entraînera l'apparition de nouvelles étiquettes sur tous les produits chimiques dangereux
Plus de renseignements :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20SGH/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20SGH/$File/Visu.html)